

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

Le 31 mars 2022

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2-4
État de la position financière	5
État des résultats d'exploitation	6
État de l'excédent accumulé	7
État des changements de la dette nette	8
État du flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10-24
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	25
Tableau complémentaire de dépenses par objet	26

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
le 31 mars 2022

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable sur la pertinence, la fiabilité et la précision de l'information financière et sur la précision et la protection adéquates de la représentation des avoirs de la Commission.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction soit imputable pour les rapports financiers, car en fin de compte, elle est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, rencontre la direction périodiquement pour discuter des résultats financiers, des questions d'audit, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révisé les états financiers avant de recommander l'approbation du conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, l'auditeur externe nommé par la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada suivies par la Commission, le ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et le vérificateur général de l'Ontario. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et d'audit, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de l'audit et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.

David Adames
Directeur général
le 9 juin 2022

Laura Pingue
Directeur des finances/contrôleur
le 9 juin 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et du vérificateur général de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission des parcs du Niagara, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous les égards importants, l'image de la situation financière de la Commission des parcs du Niagara au 31 mars 2022, ainsi que les états des résultats d'exploitation, de l'excédent accumulé, des changements en dette nette de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui décrit ces principes de comptabilité utilisés dans la préparation de ces états financiers et les différences importantes entre cette base de la comptabilité et les normes de comptabilité canadiennes du secteur public. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la note 2 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Port Colborne, Canada
le 9 juin 2022

Comptables Professionnels agréés
Experts-comptables agréé

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

au 31 mars 2022 2021

(en milliers de dollars)

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	199 \$	158 \$
Comptes débiteurs	1 215	4 372
Inventaires – vendables	<u>3 854</u>	<u>5 048</u>
	<u>5 268</u>	<u>9 578</u>

Passifs

endettement bancaire (note 3)	377	6 678
Comptes créditeurs	3 564	6 241
Paie accumulée	2 498	2 065
Produit constaté d'avance (note 4)	5 362	3 401
Fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	21 680	22 916
Financement à long terme (note 6)	16 205	18 501
Avance de construction (note 7)	25 225	11 403
Avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	2 665	2 838
Obligation de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>14 080</u>	<u>14 549</u>
	<u>91 656</u>	<u>88 592</u>

Dette nette

(86 388) (79 014)

Actifs non financiers

Immobilisations (page 24)	194 068	192 728
Inventaires – divers	1 300	1 575
Charges payées d'avance	<u>166</u>	<u>365</u>
	<u>195 534</u>	<u>194 668</u>

Excédent accumulé (note 11)

109 146 \$ 115 654 \$

Engagements et éventualités (notes 10, 12 et 13)

Répercussions de la COVID-19 (Note 16)

De la part de la Commission

April Jeffs, Président

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2021</u>
(en milliers de dollars)			
Revenus			
Exploitation générant du revenu	28 985 \$	34 735 \$	17 292 \$
Revenu foncier	7 721	7 751	7 475
Commission, locations et frais	11 865	10 387	7 600
Transferts gouvernementaux – projets spéciaux	-	13 493	16 889
Revenu d'intérêt	-	1	8
Revenu divers	<u>232</u>	<u>836</u>	<u>559</u>
	<u>48 803</u>	<u>67 203</u>	<u>49 823</u>
Dépenses (page 25)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	3 272	4 421	1 839
Exploitation	21 069	23 477	17 347
Entretien	16 707	18 559	15 350
Administration et services policiers	13 526	13 230	13 365
Marketing et promotions	2 425	1 814	1 756
Projets spéciaux	<u>-</u>	<u>236</u>	<u>123</u>
	<u>56 999</u>	<u>61 737</u>	<u>49 780</u>
Excédent (déficit) net avant autres éléments	<u>(8 196)</u>	<u>5 466</u>	<u>43</u>
Autres articles			
Intérêt sur la dette à long terme	1 155	999	1 090
Prime sur les fonds américains – nette	-	(14)	103
Amortissement des immobilisations corporelles	13 137	12 224	11 807
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différé (note 5)	(1 419)	(1 428)	(1 419)
Gain sur l'élimination d'immobilisations corporelles	<u>(30)</u>	<u>(21)</u>	<u>(150)</u>
	<u>12 843</u>	<u>11 760</u>	<u>11 431</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(21 039)	(6 294)	(11 388)
(Augmentation) diminution nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>(400)</u>	<u>(214)</u>	<u>10 891</u>
Déficit annuel	<u>(21 439) \$</u>	<u>(6 508) \$</u>	<u>(497) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'excédent accumulé de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2021</u>
(en milliers de dollars)			
Excédent accumulé (note 11)			
Début d'année	115 654 \$	115 654 \$	116 151 \$
Déficit annuel	<u>(21 439)</u>	<u>(6 508)</u>	<u>(497)</u>
Fin d'année	<u>94 215 \$</u>	<u>109 146 \$</u>	<u>115 654 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2022</u>	Chiffres réels <u>2021</u>
(en milliers de dollars)			
Déficit annuel	(21 439) \$	(6 508) \$	(497) \$
Amortissement des immobilisations corporelles (page 24)	13 137	12 224	11 807
Achat des immobilisations corporelles (page 24)	(10 500)	(13 418)	(19 086)
Biens corporels donnés (Page 24)	-	(146)	-
Produit de l'aliénation de biens corporels Immobilisations	-	21	233
Gain sur la vente de capital corporel actifs	<u>-</u>	<u>(21)</u>	<u>(150)</u>
	(18 802)	(7 848)	(7 693)
(Acquisition) utilisation des dépenses prépayées	-	199	-
(Acquisition) utilisation d'autres inventaires	<u>-</u>	<u>275</u>	<u>(552)</u>
Diminution de la dette nette	(18 802)	(7 374)	(8 245)
Dette nette			
Début d'année	<u>(79 014)</u>	<u>(79 014)</u>	<u>(70 769)</u>
Fin d'année	<u>(97 816) \$</u>	<u>(86 388) \$</u>	<u>(79 014) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
(en milliers de dollars)		
Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces		
Activités d'exploitation		
Déficit annuel	(6 508) \$	(497) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Amortissement des immobilisations corporelles (page 24)	12 224	11 807
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés (note 5)	(1 428)	(1 419)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles	(21)	(150)
Augmentation des avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	169	179
Augmentation (diminution) nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (note 9)	<u>214</u>	<u>(10 891)</u>
	4 650	(971)
Les variations d'éléments du fonds de roulement portant à l'exploitation (note 14)	<u>4 542</u>	<u>(5 143)</u>
	<u>9 192</u>	<u>(6 114)</u>
Activités d'immobilisations		
Réception de fonds d'immobilisations (note 5)	192	-
Travaux de stabilisation des centrales électriques (note 9)	(683)	(1 320)
Achat des immobilisations corporelles (page 24)	(13 418)	(19 086)
Immobilisations corporelles données	(146)	-
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>21</u>	<u>233</u>
	<u>(14 034)</u>	<u>(20 173)</u>
Activités de financement		
Réception d'un financement à long terme (note 7)	13 822	11 403
Remboursement du financement à long terme (note 6)	(2 296)	(2 170)
Paiement des prestations postérieures à l'emploi (note 8)	<u>(342)</u>	<u>(275)</u>
	<u>11 184</u>	<u>8 958</u>
Augmentation nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	6 342	(17 329)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 14)		
Début d'année	<u>(6 520)</u>	<u>10 809</u>
Fin d'année	<u>(178) \$</u>	<u>(6 520) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Érié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le ministère des Finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés en conformité avec les dispositions de l'information financière de la Loi financière d'administration d'Ontario, du Ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi financière d'administration d'Ontario. Le ministère de l'Ontario du Tourisme, de la Culture et du Sport protocole d'entente de l'Ontario exige que les états financiers soient préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public. La Loi sur l'administration des finances de l'Ontario prévoit que les changements peuvent être nécessaires pour l'application de ces normes à la suite de la réglementation.

Règlement 395/11 de la Loi sur l'administration des finances de l'Ontario exige que les contributions reçues ou à recevoir pour l'acquisition ou le développement d'immobilisations corporelles amortissables et les contributions des immobilisations corporelles amortissables pour une utilisation dans la fourniture de services, soient enregistrés comme apports en capital reportés et être reconnu à titre de revenus dans l'état des résultats d'exploitation à un taux égal à la charge d'amortissement sur les actifs connexes d'immobilisations corporelles amortissables. Ces contributions comprennent les transferts gouvernementales et les contributions à l'extérieur restreintes.

L'exigence de la comptabilité en vertu du règlement 395/11 n'est pas compatible avec les exigences des normes comptables canadienne du secteur public qui exige que:

- les transferts de gouvernement soient identifiés comme revenu une fois approuvés par le cédant et les critères d'éligibilité ont été remplis à moins que le transfert contient une condition qui crée une responsabilité, dans ce cas le transfert est identifié comme revenu au cours de la période où le passif est éteint selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3410;
- les contributions à l'extérieur restreintes soient identifiées comme revenu pendant la période où les ressources sont employées pour le but ou les buts spécifiques selon la norme de comptabilité canadienne du secteur public PS3100.

En conséquence, le revenu identifié dans l'état des résultats d'exploitation et de certains revenus reportés relatifs et les apports en capital reportés seraient enregistrés différemment sous des normes de comptabilité canadiennes du secteur public.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

Principes de comptabilité (suite)

Ces principales conventions comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles contribuées sont capitalisées à la juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt qui fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par un emprunt à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection n'a été présentée dans les états financiers.

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptées en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Améliorations foncières	25 ans
Bâtiments	3 à 50 ans
Transport et infrastructure	20 à 40 ans
Machines et équipements	4 à 25 ans
Informatique	4 à 25 ans
Autre	3 à 10 an

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs:

Les immobilisations assujetties à l'amortissement sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements dans certaines circonstances indiquent qu'il est possible que l'immobilisation ne contribue pas à la capacité de la Commission de fournir des services. La recouvrabilité est mesurée par une comparaison de la valeur comptable au flux de trésorerie futurs non actualisés estimés qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable de l'actif excède ses flux de trésorerie futurs estimés, tant l'actif que les apports en capital différés sont dépréciés du montant que la valeur comptable de l'actif dépasse la juste valeur de l'actif. Lorsque les prix du marché ne sont pas disponibles, la Commission utilise les flux de trésorerie futurs attendus actualisés à un taux correspondant aux risques associés au recouvrement de l'actif en tant qu'estimation de la juste valeur.

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les coûts associés à ces avantages futurs sont déterminés actuariellement en utilisant la méthode de bénéfices prévus, proportionnés selon le service et les meilleures suppositions. Les dépenses consistent de coût de service courant, d'intérêts et ajustements provenant des modifications au plan, modifications aux suppositions et gains ou pertes actuarielles. Ces dépenses sont enregistrées dans l'exercice dont les employés cessent de travailler.

Passif au titre des sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de la contamination étant introduite dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'un organisme vivant chimique, organique ou radioactive ou qui dépasse une norme environnementale. Le passif est comptabilisé déduction faite des recouvrements prévus. Un passif pour l'assainissement des sites contaminés est reconnu quand un site n'est pas en cours d'utilisation productive et tous les critères suivants sont respectés:

- une norme environnementale existe;
- la contamination dépasse la norme environnementale;
- la Commission:
 - est directement responsable; ou
 - accepte la responsabilité;
- il est prévu que les avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- une estimation raisonnable du montant peut être faite.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés (suite)

Le passif est comptabilisé utilisant l'estimation de la direction du coût de post-assainissement, y compris l'exploitation, la maintenance et la surveillance, qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement d'un site contaminé.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédent/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et dépenses au cours de la période de référence. La pandémie de coronavirus infectieux (COVID-19) a ajouté à l'incertitude de mesure de la Commission, principalement en raison d'une réduction des informations disponibles permettant de faire des hypothèses significatives liées aux estimations critiques par rapport aux estimations rapportées au 31 mars 2022. Comptes qui nécessitent des estimations importantes, notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les avantages postérieurs à l'emploi et l'obligation de stabilisation de la centrale électrique. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Facilités de crédit

Le 1er avril 2021, la Commission a reçu l'approbation, par décret de l'Ontario, d'augmenter ses facilités de crédit CIBC à une capacité d'emprunt maximale de 34 700 000 \$ à rembourser en totalité pendant au moins une journée, avant le 31 mars 2028. L'augmentation des facilités de crédit a les mêmes modalités que celles indiquées ci-dessous. Ces facilités de crédit ne sont pas garanties et expirent le 31 mars 2028.

Les facilités de crédit, qui ont une capacité d'emprunt maximale de 34 700 000 \$, prévoient deux types de prêts. Il existe une facilité de prêt à taux variable dont l'intérêt au taux préférentiel de la Banque CIBC est inférieur à 0,50 % et il existe une facilité de prêt d'exploitation à taux fixe qui est disponible avec une durée maximale ne dépassant pas 364 jours à des taux qui sont fixés par rapport aux taux d'acceptation des banquiers. Au 31 mars 2022, 536 831 \$ ont été prélevés pour toutes les facilités de crédit (2021 – 6 899 629 \$). En tenant compte des chèques et des dépôts en souffrance, le solde déclaré à l'état de la situation financière est de 376 682 \$ (2021 - 6 677 338 \$).

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

4. Revenu différé

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	272 \$	272 \$
Divers	<u>5 090</u>	<u>3 129</u>
	<u>5 362 \$</u>	<u>3 401 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5.952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1.973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200^{ème} anniversaire de la Guerre de 1812 et b) retour et/ou maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la position financière. Jusqu'à date, environ 1 038 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation du « Old Fort Erie » et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 mars 2022, il reste encore 272 540 \$ pour l'utilisation en 2022 et au-delà.

5. Fonds pour les dépenses de capital différé

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	22 916 \$	24 335 \$
Reçues au cours de l'exercice	192	-
Amortissement	<u>(1 428)</u>	<u>(1 419)</u>
Fin d'année	<u>21 680 \$</u>	<u>22 916 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

6. Dette à long terme

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,06%. Il est remboursable par versements annuels en capital et intérêt de 2 640 907 \$ et échoit en octobre 2027	13 479 \$	15 353 \$
Prêt non garanti à terme porte intérêt au taux fixe de 5,07%. Il requiert un versement initial en capital et intérêt de 543 418 \$ et, par la suite, des versements annuels de 569 965 \$ et échoit en avril 2027	2 677	3 090
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des versements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (note 4)	<u>49</u>	<u>58</u>
	<u>16 205 \$</u>	<u>18 501 \$</u>

Les versements exigibles des obligations financières à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à:

2023	2 401 \$
2024	2 522
2025	2 648
2026	2 783
2027	2 923

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

7. Prêt de construction

En 2020, la Commission a conclu une entente avec l'Office ontarien de financement pour emprunter 25 000 000 \$ pour financer les dépenses en immobilisations et les travaux visant à réduire le passif de stabilisation des centrales électriques spécifiquement lié à la centrale électrique canadienne. À la fin du 31 mars 2022, des fonds de 25 000 000 \$ avaient été avancés sur ce prêt. De ce montant, 11 359 357 \$ ont été reçus au cours de l'exercice 2021.

La Commission engagera des frais d'intérêt en fonction de chaque avance de construction au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois, soit environ 1 % par année, plus 0,782 point de pourcentage. Les paiements de capital commenceront douze mois après la finalisation du prêt fixe, ce qui doit avoir lieu au plus tard en janvier 2023. À ce moment-là, le taux fixe sera déterminé en fonction du coût des fonds de la province de l'Ontario pour une obligation amortissable de dix ans plus 0,782 point de pourcentage composé semestriellement et le remboursement commencera en janvier 2024 avec l'exigence de dix paiements combinés annuels de capital et d'intérêts.

Prêt de construction	<u>2022</u>	<u>2021</u>
		<i>(en milliers de dollars)</i>
Avance à		
Début d'année	11 403 \$	-
Avances de construction reçues	13 641	11 359
Intérêts capitalisés	<u>181</u>	<u>44</u>
Fin d'année	<u>25 225 \$</u>	<u>11 403 \$</u>

8. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre une prestation future déterminée, payable à la cessation d'emploi à certains employés à temps plein comptant au moins cinq années de service. La prestation est calculée sur la base d'une semaine de rémunération, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein fournie à la Commission, à un maximum de vingt-six semaines. Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2022 s'élève à 2 665 350 \$ (2 837 814 \$ en 2021).

La Commission exige qu'une évaluation actuarielle des avantages postérieurs à l'emploi soit effectuée tous les trois ans. La dernière évaluation a été réalisée pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 avec des extrapolations jusqu'en 2025. La dernière évaluation tient compte des changements approuvés par le Conseil concernant l'admissibilité et les montants maximaux de l'avantage payable à la cessation d'emploi.

L'obligation des Commissions sera financée à même les revenus courants et au cours de l'année, des paiements de prestations de 342 066 \$ (2021 - 275 468 \$) ont été versés.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

8. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la position financière		
Obligation aux prestations, début d'année	2 838 \$	2 934 \$
Charge nette des prestations pour l'année	169	179
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(342)</u>	<u>(275)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>2 665 \$</u>	<u>2 838 \$</u>
Situation de financement		
Déficit du régime de pension	2 223 \$	2 519 \$
Gain actuariel non amorti	<u>442</u>	<u>319</u>
	<u>2 665 \$</u>	<u>2 838 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes:		
Coût actuel afférent du service	161 \$	153 \$
Frais d'intérêt	90	108
Amortissement du gain actuariel	<u>(82)</u>	<u>(82)</u>
	<u>169 \$</u>	<u>179 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 3,75% (2021 – 3,75%)

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 2% par an.

Ces suppositions ont été revues dans la période en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

8. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province et plusieurs agences provinciales. La province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un avoir ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 341 221 \$ (2021 – 2 196 924 \$), desquels 1 170 610 \$ (2021 – 1 098 462 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La province de l'Ontario a ordonné à la Commission de devenir propriétaire de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le ministère du Tourisme de la Culture et du Sport a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Au cours de l'exercice 2021, un réaménagement de la NPPS a commencé et a subi un changement d'utilisation d'une centrale défunte à un actif productif de revenus. Les améliorations apportées à la SNAC dont la durée de vie utile dépasse un an ont été comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles et amorties une fois que l'immobilisation a été mise en service en juillet 2021.

Le solde de clôture de l'obligation de stabilisation représente la meilleure estimation par le Conseil des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les deux centrales (OPG et TPGS) d'après les renseignements susmentionnés. L'obligation de stabilisation de la centrale représente les travaux identifiés dans la base de données du Système d'information sur la gestion des biens (MUAS) et est basée sur les évaluations de l'état effectuées par VFA Inc. et les coûts actuels pour entreprendre les travaux de stabilisation.

L'obligation de stabilisation au 31 mars 2022 a été calculée à 14 079 822 \$ (2021 – 14 548 558 \$):

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	14 549 \$	26 760 \$
Travaux effectués pendant l'année		
Fonds de la Commission	(683)	(1 320)
Fonds subventionnés	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>214</u>	<u>(10 891)</u>
Fin d'année	<u>14 080 \$</u>	<u>14 549 \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

9. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

La diminution nette de 468 736 \$ de l'obligation de stabilisation des centrales est le résultat de ce qui suit :

1. une augmentation des coûts réels par rapport aux estimations initiales d'un montant de 213 659 \$
2. les travaux réalisés au cours de l'exercice en cours de 682 395 \$ liés aux travaux en suspens sur le site de la SNAC seulement.

Aucune immobilisation n'a été comptabilisée pour les deux propriétés restantes de la centrale en raison d'une dépréciation de leur valeur, documentée dans les différentes études réalisées à ce jour.

La Commission a engagé des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité de tous les sites et les a comptabilisés dans l'état des résultats et sont inclus dans les frais d'entretien.

10. Responsabilités pour les sites contaminés

La Commission rend compte des responsabilités environnementales liées à la gestion et à l'assainissement de tout site contaminé lorsque la Commission est obligée ou vraisemblablement obligée d'engager de tels coûts. À l'heure actuelle, aucun site contaminé de ce type n'a été identifié et aucun passif n'a donc été enregistré.

Les efforts continus de la Commission pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des responsabilités futures en matière d'assainissement de l'environnement liées aux sites nouvellement identifiés, ou des changements dans les évaluations ou l'utilisation prévue des sites existants. Toute modification des engagements de la Commission pour les sites contaminés sera comptabilisée au cours de l'année au cours de laquelle elle sera jugée probable et raisonnablement estimable.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

11. Excédent accumulé

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Déficit d'exploitation	<u>(5 067) \$</u>	<u>(6 868) \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>172 388</u>	<u>169 813</u>
Non financé		
Dette à long terme	<u>(16 205)</u>	(18 501)
Avance de construction	<u>(25 225)</u>	(11 403)
Prestations postérieures à l'emploi	<u>(2 665)</u>	(2 838)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(14 080)</u>	<u>(14 549)</u>
	<u>(58 175)</u>	<u>(47 291)</u>
Excédent accumulé	<u>109 146 \$</u>	<u>115 654 \$</u>

Fonds excédentaires

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au ministre des Finances et devra faire partie des Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 mars 2022 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du ministre des Finances.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

12. Engagements

La Commission s'est engagée à verser environ 2,4 millions de dollars en projets d'immobilisations au cours de la prochaine année, en date du 31 mars 2022

La Commission a conclu une entente de partage des coûts avec la municipalité régionale de Niagara pour la construction d'un carrefour giratoire. Le coût total de ce projet devrait s'établir à 7,1 millions de dollars et l'engagement de la Commission ne devrait pas atteindre plus de 550 000 \$. Ces travaux devraient être terminés au cours du prochain exercice et le paiement final devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2024.

La Commission a conclu une entente avec un franchiseur lié à Queen Victoria Place exigeant le paiement des frais de service de 4,0 % des ventes brutes ainsi que des frais de publicité et de promotion de 2,5 % des ventes brutes. La durée de l'entente est de dix ans, expirant en octobre 2022, avec l'approbation du Conseil de passer à une entente de renouvellement mensuelle.

13. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

14. État des flux de trésorerie

2022 **2021**
(en milliers de dollars)

Les changements des composantes du fonds de roulement incluent

Débiteurs	3 157 \$	(3 014) \$
Inventaires – vendables et divers	1 469	(643)
Créditeurs	(2 667)	(759)
Paie cumulée	433	(1 942)
Produit constaté d'avance	1 961	1 215
Charges payées d'avance	199	-
	<u>4 542 \$</u>	<u>(5 143) \$</u>

Argent comptant et quasi-espèces se composent de:

Encaisse	199 \$	158 \$
Argent liquide tenu en banque	-	-
Endettement bancaire	<u>(377)</u>	<u>(6 678)</u>
	<u>(178) \$</u>	<u>(6 520) \$</u>

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

15. Chiffres comparatifs

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers consolidés de l'exercice considéré.

16. Impact de la COVID-19

L'épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus (« COVID-19 ») a été déclarée pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la Santé en mars 2020. La COVID-19 a eu de graves répercussions sur de nombreuses économies à travers le monde. Dans de nombreux pays, y compris le Canada, les entreprises ont été forcées de cesser ou de limiter leurs activités pendant de longues périodes. Les mesures prises pour contenir la propagation du virus, y compris les interdictions de voyager, les quarantaines, la distanciation sociale et la fermeture des services non essentiels, ont déclenché des perturbations importantes pour les entreprises du monde entier, entraînant un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont également connu de la volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi par des interventions monétaires et budgétaires pour stabiliser les conditions économiques.

Les répercussions sur les activités de la Commission ont été les suivantes :

Fermetures de magasins et d'attractions

Au cours de 2021-22, des fermetures de sites ont eu lieu pendant la majeure partie du premier trimestre (d'avril à juin) pour la plupart des opérations intérieures, ce qui a entraîné des baisses significatives de la demande en raison des exigences de distanciation sociale, des quarantaines et des fermetures de frontières liées à la propagation de COVID-19 et a entraîné un impact négatif sur les revenus d'environ 2,1 millions de dollars.

Réductions d'effectifs

Au cours de l'exercice en cours, en réponse aux fermetures et aux diminutions de la demande mentionnées ci-dessus, le Conseil a maintenu son effectif réduit.

Subventions et aides

En tant qu'organisme de la Couronne provinciale, la Commission n'est pas une société admissible aux fins de l'admissibilité aux subventions fédérales pour atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19, comme les programmes de subventions salariales ou de subventions au loyer.

La Commission reçoit de la province de l'Ontario une subvention de 13,087 millions de dollars (2021 - 16,4 millions de dollars) pour aider à faire face aux dépenses de fonctionnement engagées au cours de l'exercice en cours.

Notes complémentaires sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

16. Répercussions de la COVID-19 (suite)

Projets de travaux d'immobilisations

En raison de la réduction prévue des revenus d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la Commission a révisé ses budgets de fonctionnement et d'immobilisations pour l'exercice à venir. En date des présents états financiers, le Conseil a réduit son engagement à l'égard des projets de travaux d'immobilisations pour l'exercice 2023 à 2,0 millions de dollars pour les projets d'immobilisations généraux et à 1,2 million de dollars pour terminer la deuxième phase de la centrale électrique de Niagara Parks. Ces travaux devraient être terminés d'ici la fin du mois de mars 2023.

La durée et l'impact de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'efficacité des réponses du gouvernement et des banques centrales restent inconnu pour le moment. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces conséquences, ainsi que leur impact sur la situation financière et les résultats de la Commission pour les périodes futures.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022
(en milliers de dollars)

	Améliorations foncières et foncières	Bâtiments	Transport et infrastructure	Machines et équipement	Informatique	Autre	Travaux d'immobilisa- tions en cours	2022	2021
Coût									
Début d'année	31 486 \$	223 552 \$	50 172 \$	14 672 \$	8 034 \$	11 975 \$	12 461 \$	352 352 \$	333 600 \$
Reclassement du groupe d'actifs	-	-	(23)	23	-	-	-	-	-
Ajouter des ajouts	413	6 161	251	2 566	20	-	4 153	13 564	19 086
Moins de cessions	-	-	-	(51)	-	(240)	-	(291)	(334)
Transferts d'immobilisations en cours	406	3 166	4 728	3 619	-	-	(11 919)	-	-
Fin d'année	32 305	232 879	55 128	20 829	8 054	11 735	4 695	365 625	352 352
Amortissement accumulé									
Début d'année	-	113 388	22 645	10 095	5 315	8 181	-	159 624	148 068
Reclassement du groupe d'actifs	-	-	-	(17)	17	-	-	-	-
Ajouter l'amortissement	25	8 071	1 642	1 109	697	680	-	12 224	11 807
Moins de cessions	-	-	-	(51)	-	(240)	-	(291)	(251)
Fin d'année	25	121 459	24 287	11 136	6 029	8 621	-	171 557	159 624
Valeur comptable nette	32 280 \$	111 420 \$	30 841 \$	9 693 \$	2 025 \$	3 114 \$	4 695 \$	194 068 \$	192 728 \$

La valeur des immobilisations corporelles données au cours de l'exercice est de 146 \$ (2021 - néant en dollars).

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget <u>2022</u>	Réel <u>2022</u>	Réel <u>2021</u>
(en milliers de dollars)			
Coût des marchandises vendues	3 272 \$	4 421 \$	1 839 \$
Salaires rémunérations et prestations	35 932	37 649	32 337
Ventes et divers	2 504	2 665	1 993
Réparation et entretien d'équipement	3 890	4 865	4 916
Matériel et ameublement	1 424	1 092	918
Publicité et promotion	1 124	776	515
Installations	5 019	6 251	3 893
Assurance	1 969	2 178	1 524
Paiements municipaux volontaires	1 342	1 329	1 335
Administration	<u>523</u>	<u>511</u>	<u>510</u>
	<u>56 999 \$</u>	<u>61 737 \$</u>	<u>49 780 \$</u>